

# Le Parlement doit se doter de moyens d'analyse

Face à l'expertise économique de l'exécutif, il est nécessaire que députés et sénateurs s'adjoignent les compétences qui leur permettront d'exercer leur mission de contre-pouvoir

PAR JEAN-NOËL BARROT,  
JEAN-FRANÇOIS ELIAOU  
ET DAVID THESMAR

**L**e moment est venu pour les parlementaires de se doter de l'expertise nécessaire pour amender les projets de loi présentés par l'exécutif, faire des propositions responsables et contrôler les effets des politiques publiques.

Cette proposition s'appuie sur un constat largement partagé : en France, le pouvoir politique est déséquilibré en faveur de l'exécutif. Avant d'être soumis à la représentation nationale, les projets de loi sont préparés par des conseillers chevronnés et aidés par une administration ultra-compétente. Côté Parlement, en revanche, les moyens se limitent à quelques assistants parlementaires et administrateurs surmenés. Cette asymétrie est particulièrement frappante au moment de l'élaboration du budget : les parlementaires ont deux mois à peine pour approuver un projet de loi de finances livré clés en main, sans disposer d'une capacité de contre-expertise propre. Résultat : le Parlement peine à jouer son rôle de contre-pouvoir.

C'est la raison pour laquelle un grand nombre de parlementaires appelle à la mise en place d'une structure susceptible de les assister dans leur travail. Elle analyserait les projets gouvernementaux sur les plans macro et microéco-

nomique et en évaluerait le coût, laissant toutefois à la Cour des comptes le soin d'en faire l'audit comptable. Elle serait en mesure de formuler un diagnostic économique, social, environnemental et scientifique si nécessaire, susceptible de confirmer ou d'infirmer les prévisions du gouvernement. Mais, surtout, elle produirait des études d'impact des différentes politiques possibles, à la fois a priori, mais aussi ex post. Par exemple, mesurer l'effet du crédit impôt recherche ou des ordonnances travail serait de son ressort.

Cette structure ne pourra assumer son rôle que si elle est crédible, c'est-à-dire indépendante et d'une expertise incontestable. Son indépendance sera assurée par une gouvernance la rendant politiquement neutre. Son expertise reposera sur une équipe d'économistes rompus aux techniques de la modélisation et de l'évaluation. Il ne s'agit pas de rassembler un énième conseil consultatif d'économistes médiatiques, mais de constituer une équipe de techniciens objectifs, dont le métier est de fournir une analyse chiffrée du budget de l'Etat. Ces analyses requièrent la construction d'un modèle macroéconomique, l'utilisation de modèles de microsimulation et une capacité d'analyse économétrique des grandes bases de données administratives pour analyser ex post l'effet des décisions passées. La tâche étant

énorme, une partie de ces travaux serait sous-traitée à des instituts tiers.

## FAIRE ŒUVRE DE PÉDAGOGIE

Mais, afin de comprendre les possibilités et les limites de ces analyses, il conviendra de conserver la compétence en interne. Lors du vote du budget, entre octobre et décembre, ces analystes seraient occupés à répondre aux demandes urgentes des parlementaires. Le reste de l'année serait consacré à des études au long cours. Enfin, ces analystes, en contact régulier avec les parlementaires, devront être pédagogues, c'est-à-dire capables d'expliquer leurs résultats à des non-spécialistes tout en étant transparents sur leurs limites.

Le bureau de l'Assemblée nationale a confié au « groupe de travail sur les moyens de contrôle et d'évaluation » le soin de préciser les contours d'une telle structure. Elle pourrait émaner de France Stratégie, si cette dernière était rattachée au Parlement dans le cadre de la révision constitutionnelle, comme l'a proposé le président de la l'Assemblée, François de Rugy. Elle pourrait sinon être façonnée sur mesure, en s'inspirant de ce qui se fait à l'étranger. Il est temps que le Parlement se dote au plus vite d'une structure propre d'évaluation des politiques publiques : l'indépendance et la qualité du débat démocratique sont à ce prix. ■



**Jean-Noël Barrot** est député (MoDem) des Yvelines

**Jean-François Eliaou** est député (LRM) de l'Hérault

**David Thesmar** est professeur de finance au Massachusetts Institute of Technology (MIT)